



Inaptitude ou maladie professionnelle

Par **jm 09**, le **03/06/2017** à **11:59**

bonjour,
suite a un arret en mp pour tendinopathie aigue
(T57 MP) depuis 09/06/2016 refusé par la secu pour desaccord sur le diagnostic , mon
medecin renouvele ma demande en tendinopathie chronique le 02/04/2017 objectivé par irm
sur les conseils du medecin du travail qui estime que ma pathologie est ancienne (premier
arthroscanner en 2014 IRM en 2016) deuxieme refus par la Medecin conseil secu pour les
memes raisons..... peut etre par voies de recours !! me dit elle...
elle me propose tous de meme une invalidite en 1er CAT
ou une reprise du travail ?? J ai ete reconnu inapte sur mon poste par le medecin du travail le
9/05 reçu la notification de l employeur pour reclassementje pense etre licencié
rapidement
est il plus interessant pour moi d'accepter l'invalidite ,
ou de continuer la procedure maladie professionnelle ? merci de votre reponse
JM09

Par **P.M.**, le **03/06/2017** à **15:52**

Bonjour,
Ce problème ne concerne pas directement le Droit du Travail thème du forum sur lequel il est
exposé...